



## ÉTABLIR UN CONSTAT D'EXPERTISE EN ÉTAT DES LIEUX CONFORME À LA RÉGLEMENTATION : MENTION BAILLEUR NON PROFESSIONNEL

 4 jours ( 32 heures) Distanciel Présentiel ( selon calendrier)

Référence : 2223 - 03

Tarif de formation distancielle

1680 € TTC

Tarif de formation présentielle ( repas compris)

1840 € TTC

### LES OBJECTIFS :

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- **Mettre en oeuvre les principes réglementaires** qui font l'objet de la mise à disposition d'un local à usage d'habitation ou professionnel, et apprécier les responsabilités de chacun
- **Appliquer les règles de l'art d'expertise technique** du local avec les outils et constater les désordres, anomalies, dégradations, défauts
- **Communiquer son constat d'expert** en appliquant les règles normatives de l'expertise NF 50X110 avec impartialité et en respectant la déontologie des professionnels de l'immobilier
- **Accompagner les interlocuteurs pour désamorcer un conflit** généré par un constat d'états des lieux

### PUBLIC CONCERNÉ :

Tous secteurs d'activités :

- Travailleur indépendant ou en création d'entreprise
- Personne en reconversion professionnelle

### PRÉ-REQUIS :

Cette formation est accessible après validation de votre projet professionnel :

- Connaissances dans le domaine de la construction et de l'immobilier
- Maîtrise des outils numériques, d'une messagerie électronique, d'un agenda électronique
- Disposer d'une tablette digitale avec connexion internet en wifi

### LES PLUS :

Mise à disposition de l'utilisation d'un progiciel de constat d'états des lieux pendant la durée de la formation

### CONTEXTE :

**Pour le stagiaire :** cette formation vous permet d'acquérir les compétences nécessaires pour établir un constat d'expert en état des lieux pour le compte d'un tiers mandaté avec impartialité.

**Pour l'entité utilisatrice :** cette formation vous permet de faire appel à des compétences d'expertise en constats d'états des lieux impartiales et fiables.

## CONTENU DE LA FORMATION

**MODULE 1:** Mettre en oeuvre les principes réglementaires qui font l'objet de la mise à disposition d'un local à usage d'habitation ou professionnel, et apprécier les responsabilités de chacun

- Connaître Le bon état d'usage d'un bien de louage conforme aux articles 1730 - 1731 -1732 du code civil
- Connaître les baux de location à usage d'habitation vide et meublés
- Connaître les baux de location à usage professionnel
- Maîtriser les obligations du bailleur
- Maîtriser les obligations du preneur à bail
- Contrôler les éléments documentaires du locataire

**MODULE 2 :** Appliquer les règles de l'art d'expertise technique du local avec les outils et constater les désordres

- Maîtriser les règles de l'art de l'expertise de l'habitat : méthodologie, outils, gestes techniques
- Repérages techniques des parties intérieures, extérieures, communes
- Qualifier les désordres de type malfaçons et anomalies
- Qualifier les désordres liés à l'usage du locataire
- Qualifier les désordres liés à la mise à disposition du bailleur
- Maîtriser les éléments de preuves par des illustrations imagées

**MODULE 3 :** Communiquer son constat d'expert en appliquant les règles normatives de l'expertise NF 50X110 avec impartialité et en respectant la déontologie des professionnels de l'immobilier

- Adopter une posture d'impartialité au regard de la norme NF 50X110
- Respecter les règles déontologiques du professionnel de l'immobilier
- Mettre en oeuvre le principe amiable de l'établissement d'un constat d'expert
- Rédiger les constats des parties à usage d'habitation , des parties non habitables mises à disposition
- Etablir les conformités et les non conformités règlementaires ainsi que les réserves
- Restituer le rapport d'expertise aux différentes parties

**MODULE 5 :** Accompagner les interlocuteurs pour désamorcer un conflit généré par un constat d'états des lieux

- Connaître les conflits émanant d'un propriétaire
- Connaître les conflits émanant du locataire
- Connaître les sources litigieuses émanant de tierce personne
- Proposer les résolutions amiables le cas échéant

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

**Evaluation formative :** Exercices pratiques, mise en situation, questionnaire à choix multiples

**Attestation de réalisation de l'action de formation**

### **MÉTHODES MOBILISÉES :**

Intervenant : Expert en constat d'états des lieux confirmé

Session théorique : Cours pédagogique en format numérique, Questionnaires à choix multiples


Session pratique : Constatations à réaliser sur tablette digitale avec connexion internet

### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

Certifié Qualiopi pour les actions de formation

Nos locaux sont certifiés et accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information nous contacter.

## NOUS CONTACTER :

[✉ formation@drouet-expertises.net](mailto:formation@drouet-expertises.net)  09 83 36 16 82 [www.drouet-expertises.net](http://www.drouet-expertises.net)

## PROCHAINES SESSIONS

<p><b>Septembre :</b> module 1 : 15/09/2022 module 2 : 16/09/2022 module 3 : 19/09/2022 module 4 : 20/09/2022 module 5 : 22/09/2022 module 6 : 23/09/2022</p> <p>Examen certification: 28/09/2022</p>	<p><b>Octobre :</b> module 1 : 13/10/2022 module 2 : 14/10/2022 module 3 : 17/10/2022 module 4 : 18/10/2022 module 5 : 20/10/2022 module 6 : 21/10/2022</p> <p>Examen certification: 26/10/2022</p>
<p><b>Novembre :</b> module 1 : 17/11/2022 module 2 : 18/11/2022 module 3 : 21/11/2022 module 4 : 22/11/2022 module 5 : 24/11/2022 module 6 : 25/11/2022</p> <p>Examen certification: 30/11/2022</p>	<p><b>Décembre :</b> module 1 : 12/12/2022 module 2 : 13/12/2022 module 3 : 15/12/2022 module 4 : 16/12/2022 module 5 : 19/12/2022 module 6 : 20/12/2022</p> <p>Examen certification: 28/12/2022</p>

Certifié Qualiopi pour les actions de formation